



Certificat

CERTIFICAT HVE - N° HVE-450

AFNOR Certification certifie que l'exploitation

LA SALAGRE

**LIEU DIT LA SALAGRE
FR- 24240 POMPORT**

N° SIRET : 518 985 437 000 12

a été reconnue comme étant une

**EXPLOITATION DE HAUTE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE**

Au titre des articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime,

pour la totalité de la production de l'exploitation soit l'activité de :

Viticulture

Cette certification est délivrée à l'exploitation, dans le cadre de sa participation à la **certification collective HVE Nouvelle Aquitaine pilotée par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine** et sous réserve du respect des exigences des seuils des indicateurs de performance environnementale.

Début de validité : 01/10/2019

Fin de validité : 30/09/2022

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification

La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées à l'article 10 du décret n° 2011-694 du 20 juin 2011 relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles.

Le certificat, propriété de l'organisme certificateur, doit lui être restitué sur simple demande.

Seul l'original de ce certificat est valable.

Par décision du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire en date du 16 février 2012, AFNOR Certification, est agréé au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime depuis le 22 février 2012 pour des périodes renouvelables de quatre ans.
euros.

CERTIF 1428.4 08/2019

N° 2020/87685.2

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

PREMIERE ASSOCIATION POUR LE SME DU VIN DE BORDEAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

ACTIVITES DE SERVICES ET DE GESTION COLLECTIVE DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DANS LE CADRE DES ACTIVITES VITIVINICOLES DES VINS DE BORDEAUX DES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

1 Cours du 30 Juillet FR-33075 BORDEAUX CEDEX

Liste des sites certifiés détenue et mise à jour annuellement par AFNOR Certification et disponible sur demande /
List of certified locations held and annually updated by AFNOR Certification and available upon request

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-08-12

Jusqu'au
Until

2023-08-11



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERT11 F 0956.9/07-2020

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat



Annexe

Appendix

Annexe / Appendix n°11

N° de certificat / certificate n° :

2020/87685.2

SCA MOULIN A VENT

ADHERENT DE PREMIERE ASSOCIATION POUR LE SME DU VIN DE BORDEAUX

Site entrant dans le périmètre de la certification :
location within the certification scope:

72 Avenue du Médoc FR-33480 MOULIS EN MEDOC

numéro de SIRET : 30996566300011

Détail des activités mises en œuvre :
Details of the activities carried out:

ACTIVITES VITIVINICOLES DES VINS DE BORDEAUX

**DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE SERVICES ET DE GESTION COLLECTIVE
DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL
DES ADHERENTS DE LA
PREMIERE ASSOCIATION POUR LE SME DU VIN DE BORDEAUX.**

Système de management évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
Management system assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015



Certificat

CERTIFICAT HVE - N° HVE-1952

AFNOR Certification certifie que l'exploitation

SAS CHÂTEAU ROCHER BELLEVUE

16 Route De l'Eglise

FR-33350 SAINT MAGNE DE CASTILLON

N° SIRET : 799 531 355 000 11

a été reconnue comme étant une

**EXPLOITATION DE HAUTE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE**

Au titre des articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime,

pour la totalité de la production de l'exploitation soit l'activité de :

VITICULTURE

Cette certification est délivrée à l'exploitation, dans le cadre de sa participation à la **certification collective HVE pilotée par La Première Association pour le SME du Vin de Bordeaux** et sous réserve du respect des exigences des seuils des indicateurs de performance environnementale.

Début de validité : 31/07/2020

Fin de validité : 30/07/2023

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification

La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées à l'article 10 du décret n° 2011-694 du 20 juin 2011 relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles.

Le certificat, propriété de l'organisme certificateur, doit lui être restitué sur simple demande.
Seul l'original de ce certificat est valable.

Par décision du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire en date du 16 février 2012,

AFNOR Certification, est agréé au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime depuis le 22 février 2012 pour des périodes renouvelables de quatre ans.

CERTI F 1428.5b 02/2020



Certificat

CERTIFICAT HVE - N° HVE-1943

AFNOR Certification certifie que l'exploitation

SCA MOULIN A VENT

72 Avenue Du Médoc

FR-33480 MOULIS EN MEDOC

N° SIRET : 309 965 663 000 11

a été reconnue comme étant une

**EXPLOITATION DE HAUTE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE**

Au titre des articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime,

pour la totalité de la production de l'exploitation soit l'activité de :

VITICULTURE

Cette certification est délivrée à l'exploitation, dans le cadre de sa participation à la **certification collective HVE pilotée par La Première Association pour le SME du Vin de Bordeaux** et sous réserve du respect des exigences des seuils des indicateurs de performance environnementale.

Début de validité : 31/07/2020

Fin de validité : 30/07/2023

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification

La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées à l'article 10 du décret n° 2011-694 du 20 juin 2011 relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles.

Le certificat, propriété de l'organisme certificateur, doit lui être restitué sur simple demande.
Seul l'original de ce certificat est valable.

Par décision du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire en date du 16 février 2012,

AFNOR Certification, est agréé au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime depuis le 22 février 2012 pour des périodes renouvelables de quatre ans.

CERTI F 1428.5b 02/2020



Certificat

CERTIFICAT HVE - N° HVE-1757

AFNOR Certification certifie que l'exploitation

**SCEA CHÂTEAU BOURDICOTTE ET GRAND
FERRAND**

Château Bourdicotte, 1 Le Bourg

FR-33790 CAZAUGITAT

N° SIRET : 329 233 936 000 15

a été reconnue comme étant une

**EXPLOITATION DE HAUTE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE**

Au titre des articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime,

pour la totalité de la production de l'exploitation soit l'activité de :

VITICULTURE

Cette certification est délivrée à l'exploitation, dans le cadre de sa participation à la **certification collective HVE pilotée par La Première Association pour le SME du Vin de Bordeaux** et sous réserve du respect des exigences des seuils des indicateurs de performance environnementale.

Début de validité : 31/07/2020

Fin de validité : 30/07/2023

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification

La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées à l'article 10 du décret n° 2011-694 du 20 juin 2011 relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles.

Le certificat, propriété de l'organisme certificateur, doit lui être restitué sur simple demande.
Seul l'original de ce certificat est valable.

Par décision du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire en date du 16 février 2012,

AFNOR Certification, est agréé au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime depuis le 22 février 2012 pour des périodes renouvelables de quatre ans.

CERTI F 1428.5b 02/2020



Certificat

CERTIFICAT HVE - N° HVE-1899

AFNOR Certification certifie que l'exploitation

SCEA DU CHÂTEAU GRILLON

Lieu-Dit Grillon

FR-33720 BARSAC

N° SIRET : 795 079 169 000 12

a été reconnue comme étant une

EXPLOITATION DE HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Au titre des articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime,

pour la totalité de la production de l'exploitation soit l'activité de :

VITICULTURE

Cette certification est délivrée à l'exploitation, dans le cadre de sa participation à la **certification collective HVE pilotée par La Première Association pour le SME du Vin de Bordeaux** et sous réserve du respect des exigences des seuils des indicateurs de performance environnementale.

Début de validité : 31/07/2020

Fin de validité : 30/07/2023

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification

La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées à l'article 10 du décret n° 2011-694 du 20 juin 2011 relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles.

Le certificat, propriété de l'organisme certificateur, doit lui être restitué sur simple demande.
Seul l'original de ce certificat est valable.

Par décision du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire en date du 16 février 2012,

AFNOR Certification, est agréé au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime depuis le 22 février 2012 pour des périodes renouvelables de quatre ans.

CERTI F 1428.5b 02/2020

BUREAU VERITAS
Certification



SCEA LA SALAGRE

CHATEAU LA SALAGRE
24240 POMPORT - FRANCE

Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

ISO 14001:2015

Domaine d'activité

VITICULTURE, VINIFICATION, CAVE INDIVIDUELLE.

VITICULTURE, WINE PRODUCTION, PARTICULAR WINE CELLAR.

Date d'entrée en vigueur : 15 Octobre 2021

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **14 Octobre 2024**

Date originale de certification : 15 Octobre 2018

Certificat n° : **FR068241-1**
Affaire n° : **10904941**

Date: **04 Octobre 2021**

Laurent CROGUENNEC - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60**.



cofrac

**CERTIFICATION
DE SYSTEMES
DE MANAGEMENT**
ACCREDITATION
N°4-0002
Liste des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr